



DE L'ISÈRE

MAIRIE  
de  
SAINT CLAIR DE LA TOUR  
38110

Le 17/03/2017

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75  
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2017

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Présents : 19 présents jusqu'au point N° 4 puis 20  
Votants : 23 votants

L'an deux mil dix-sept, le 16 du mois de mars,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire,

**PRESENTS :** Mmes et MM., DELDICQUE Jean-François, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Christophe JULLIAN-DESAYES (arrivé au point N° 4), Maryline BOROWIAK, Michel BELANTAN, Thierry SOHIER, Luc LAURENT, Sylvie DRAME, Jean-Claude BIETRIX, Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Gabriel PERICAS, Luc BASSETTE, Kathia VENDONIS, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT, Emmanuel MORESTIN.

**POUVOIRS :** Jean-Claude PELISSE donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE  
Christophe JULLIAN-DESAYES, donne pouvoir à Sylvie DRAME  
Marjorie COURBI donne pouvoir à Magali GRISEL  
Claire KERRINCKX donne pouvoir à Emmanuel EGLAINE

**SECRETARE DE SEANCE :** M. Jean-François DELDICQUE.

Monsieur Jean-François DELDICQUE, rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu dans les délais réglementaires et qui a été affiché aux lieux accoutumés :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2017
- Election d'un 5<sup>ème</sup> adjoint en remplacement de Mme Maryline BOROWIAK, adjointe démissionnaire
- Election d'un membre, Vice-Président du CCAS, en remplacement de Mme Maryline BOROWIAK, démissionnaire
- Désignation d'un représentant titulaire de la Commune au SIVU de l'ADPA
- Questions diverses :

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2017 – Délibération N° 2017-04-1 :**

Le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2017 qui a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux nécessaires pour la prise en compte de l'accessibilité de l'école du Foulon ont été chiffrés à 2 793 € HT et rajoutés au montant de 2 843 € inscrit pour le visiophone. La demande de subvention au titre du FSIL a été faite ce jour pour un total de dépenses de 5 636 € HT. Le montant de la subvention serait de 25 % de la dépense HT soit 1 409 €.

Le Conseil Municipal, par 7 vote contre et 16 voix pour approuve le compte rendu du conseil municipal du 28 février 2017.

## **2. Election d'un 5<sup>ème</sup> Adjoint – Délibération N° 2017-04-2**

Mme Maryline BOROWIAK, 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire depuis le 4 avril 2014 a écrit le 21 février 2017 à Monsieur le Préfet de l'Isère pour lui annoncer sa démission de son poste de 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire pour raisons personnelles et celui-ci l'a acceptée le 7 mars 2017.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire en remplacement de l'adjointe démissionnaire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée qui se porte candidat.

- M. Thierry SOHIER est le seul conseiller à se porter candidat.

Il est procédé à cette élection au scrutin à bulletin secret.

Le résultat de l'élection au premier tour de scrutin est le suivant :

- Nombre de votants : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 12
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue 6

M. Thierry SOHIER ayant obtenu 11 voix est déclaré installé comme 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

Le conseil municipal :

- **VOTE** le montant de l'indemnité au taux maximum de 16.5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale.
- **DIT** que Mme Maryline BOROWIAK, adjointe démissionnaire, percevra son indemnité pour le mois de mars 2017 jusqu'au 15 inclus, soit 15/31<sup>ème</sup> et que M. Thierry SOHIER percevra son indemnité à compter du 16 mars 2017 soit 16/31<sup>ème</sup>

## **3. Election d'un membre au CCAS – Délibération N° 2017-04-3**

Madame Maryline BOROWIAK, Vice-Présidente du C.C.A.S. est démissionnaire de ses fonctions.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

Il demande qui est candidat à ce poste.

Monsieur Thierry SOHIER se porte candidat pour le poste de membre du CCAS, assurant la Vice-Présidence.

Le conseil municipal, par 7 abstentions et 16 voix pour :

- **DESIGNE** Monsieur Thierry SOHIER comme Vice-Président du CCAS.

Monsieur le Maire rappelle les membres élus actuellement en poste qui sont Mmes et MM.: Christophe JULLIAN-DESAYES, Sylvie DRAME, Claire KERRINCKX, Kathia VENDONIS, Emmanuel MORESTIN.

Les membres non élus désignés par le Maire sont: Irène BOURGET, Marie-Jeanne DURAND, Murielle DEMEYERE, Eliane NAMOURIC, Mado PELISSE, Nathalie CAILLARD, Christine CHAVAND.

## **4. Désignation d'un représentant au SIVU de l'ADPA – Délibération N° 2017-04-4**

Madame Maryline BOROWIAK étant démissionnaire de ses fonctions de représentante titulaire de la Commune au SIVU du Service de l'Aide à Domicile, ADPA, Il convient de procéder à son remplacement.

M. Thierry SOHIER se porte candidat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DESIGNE** M. Thierry SOHIER, représentant titulaire de la Commune de ST CLAIR DE LA TOUR pour siéger au SIVU de l'ADPA en remplacement de Mme Maryline BOROVIK, démissionnaire de ce poste.

#### 5. Questions Diverses :

##### Agression d'un agent communal :

M. le Maire relate au conseil municipal l'agression dont a été victime un agent communal dans le cadre de son astreinte, lorsqu'il s'est rendu dans le parc communal alors que l'alarme de la salle polyvalente avait sonné dans la nuit du 8 au 9 mars dernier. Cette agression lui a occasionné une perte de connaissance et 17 points de suture.

Compte-tenu de la gravité de ces faits qui font l'objet de deux plaintes auprès de la Gendarmerie de LA TOUR DU PIN, une de M. le Maire, en tant qu'employeur et l'autre de l'agent agressé, il a été décidé que les employés techniques ne se déplaceraient plus la nuit lorsqu'une alarme sonnerait mais qu'ils avertiraient un élu.

Par ailleurs, le portail du parc communal sera réparé et remis en place. Chaque soir, la dernière association à utiliser la salle polyvalente le fermera.

Les élus d'opposition font remarquer que cette agression n'aurait pas dû avoir lieu et que ce n'est pas le rôle d'un agent technique de venir la nuit lorsqu'une alarme sonne.

Par ailleurs, ils demandent qu'un geste de la part de la municipalité soit fait envers l'agent de façon à le soutenir.

M. le Maire et M. Christian JULLIAN-DESAYES indiquent qu'ils sont à ses côtés.

Fin du conseil municipal : 19h45